

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

27 février 2024

Numéro de la délibération

24-11

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2024

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le _____
Et publication ou notification
Le _____

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT et Madame Claudine SEGERS.

Suppléants: Monsieur Robert HEBRARD et Monsieur Francis VALAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

L'assemblée délibérante vote le présent budget, **par nature, avec référence fonctionnelle**, et **au niveau du chapitre** pour les sections fonctionnement et investissement (sans vote formel sur chacun des chapitres) ;

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante a **autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans les limites de 7.5%** pour les sections fonctionnement et investissement ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date 22 janvier 2024 et la délibération 24-01 annexée du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant l'examen de la proposition de budget annexé à la présente délibération ;



République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
27 février 2024

Numéro de la délibération
24-11

Objet de la Délibération
Vote du Budget Primitif 2024

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le Budget Primitif du PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour l'année 2024 qui peut être synthétisé de la manière suivante :

Fonctionnement			
Charges à caractère général	111 100,00	Résultat de fonctionnement reporté	199 097,23
Charges de personnel	335 800,00	Atténuation des charges	7 510,25
Autres charges de gestion courante	56 650,00	Dotation et participation	303 236,00
Charges financières	0,00	Autres produits de gestion courante	212,00
Charges spécifiques	1 000,00	Produits spécifiques	200,00
Opération d'ordre transfert entre sections	5 617,00		
Autofinancement	88,48		
Dépenses	510 255,48	Recettes	510 255,48

Investissement			
Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 794,52
Immobilisations incorporelles	1 800,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 617,00
Immobilisations corporelles	5 700,00	Autofinancement	88,48
Dépenses	7 500,00	Recettes	7 500,00

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

